

24 novembre 2009



## **20 ans après la résolution adoptée par la Chambre des communes d'abolir la pauvreté des enfants**

Mesdames les Députées,  
Messieurs les Députés,

### **Qu'avait-on promis?**

Vous étiez huit à siéger au Parlement lorsque ce vote historique a été pris. Mais une majorité d'entre vous, bien sûr, n'avait pas encore été élue. Deux décennies après l'adoption à l'unanimité en 1989 de la résolution de la Chambre des communes de « s'employer à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté des enfants d'ici l'an 2000 », il est honteux de constater que 10 p. cent des enfants au Canada vivent toujours dans la pauvreté. Imaginez quel triste sort si cette résolution n'avait pas été adoptée à l'unanimité! Pardonnez notre cynisme, mais il loge dans le désespoir que ressentent tant d'enfants et de parents au Canada.

### **Et les résultats?**

Si on se réfère au seuil de faible revenu (SFR) après impôt, en 2007, le taux de pauvreté était de 9,5 % au Canada, une légère baisse par rapport à 11,9 % en 1989. Cette faible baisse, suivant une décennie de croissance et de prospérité économiques sans précédent, n'est pourtant pas cause de fierté. La récession récente, dont il est à souhaiter que nous soyons en train de nous relever, risque d'avoir fait grimper le taux de pauvreté infantile. C'est ce qui s'est passé après la récession du début des années 1990 : en dépit de la relance économique, le taux de pauvreté des enfants avait augmenté jusqu'en 1996.

Quel que soit l'outil utilisé pour mesurer la pauvreté des enfants, le résultat reste le même : un enfant sur dix au Canada est pauvre. Il va de soi que personne ne trouve cela acceptable. Et ce n'est qu'un aspect du problème. Aujourd'hui, le revenu moyen d'une famille canadienne en situation de pauvreté se situe à 9 000 dollars sous le seuil de la pauvreté. Il est profondément troublant de constater que la situation n'a presque pas évolué depuis 1989.

### **Certaines familles sont plus éprouvées que d'autres**

Certains segments de notre population sont beaucoup plus pauvres que d'autres.

- Plus d'un enfant sur trois dont les parents se sont identifiés comme étant autochtones vivait dans la pauvreté en 2005; et près de la moitié des enfants autochtones de moins de 6 ans (49 %) sont en situation de pauvreté (cela n'inclut pas les enfants vivant sur les réserves).

- Le taux de pauvreté des immigrantes et immigrants récents au Canada, à savoir depuis les années 1990, comparativement à celui des immigrants plus anciens, atteint presque 50 p. cent, selon les données du Recensement 2006.
- Les conditions de vie des personnes qui ont des incapacités sont spécialement précaires. Toutes ces familles ont besoin de mesures conçues avec soin combinées aux initiatives de portée générale que doit mettre en œuvre le Canada.

### **Le Canada, un leader à l'échelle mondiale?**

Il existe encore des gens pour dire « qu'il y aura toujours des pauvres parmi nous ». Si par « parmi nous », ils veulent dire ici au Canada, à regret, on doit peut-être leur donner raison compte tenu du peu de progrès réalisé sur la pauvreté depuis 1989. Mais si par « parmi nous », ils veulent dire n'importe quel pays prospère alors, c'est loin d'être le cas. Campagne 2000 renvoie aux rapports de l'UNICEF et de l'OCDE qui indiquent que le Canada loge dans la pire moitié des pays occidentaux en ce qui a trait à la pauvreté infantile. Comment faire pour garder la tête haute quand de nombreux autres pays qui, comme nous, sont des démocraties fondées sur le marché ont des taux de pauvreté la moitié moins élevés que le nôtre? Pourquoi le fait de vivre au Canada devrait-il s'avérer un désavantage pour tellement d'enfants? Faut-il toujours agir comme si on était né pour un petit pain?

Ceci étant dit, imaginez notre consternation quand le gouvernement fédéral (par la voix de Patrimoine Canada) a répondu ainsi aux recommandations d'un rapport des Nations Unies en juin 2009 :

- « Le Canada n'accepte pas la recommandation 17 ni la recommandation connexe du Ghana visant l'élaboration d'une stratégie nationale pour éradiquer la pauvreté. Ce domaine de la politique sociale relève des provinces et des territoires, qui ont élaboré leurs propres programmes pour lutter contre la pauvreté (...) »

### **Petite histoire de la responsabilité fédérale en matière de pauvreté**

Il existe de solides précédents illustrant l'utilisation du pouvoir de dépenser du fédéral dans des domaines de compétence provinciale. Oui, les provinces et les territoires doivent manifestement jouer un rôle central au chapitre de la réduction de la pauvreté compte tenu de leur position stratégique à l'égard des économies locales, de la nécessité d'avoir des systèmes de services accessibles et, en partie, à cause de la compétence qui leur est conférée dans la Constitution. Sept provinces mettent actuellement en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. Ces initiatives sont un pas encourageant dans la bonne direction, et il est à souhaiter qu'on les renforcera et qu'elles encourageront d'autres gouvernements à faire de même.

Soyons clairs : le gouvernement fédéral doit assumer un rôle de leadership. Trois amendements constitutionnels approuvés par toutes les provinces :

1. Régime d'assurance-chômage en 1940
2. Programme de sécurité de la vieillesse en 1951
3. Régime de pension du Canada en 1964

ont eu pour effet d'accorder au gouvernement fédéral la responsabilité directe de créer des programmes de sécurité du revenu visant la réduction de la pauvreté. Aujourd'hui, les Canadiennes et les Canadiens ne s'attendent pas à moins.

### **Tout ce que nous demandons, c'est de donner une chance aux enfants**

Campagne 2000 attend de ce Parlement un véritable engagement, celui de réduire la pauvreté au Canada d'au moins 50 p. cent d'ici 2020, une étape sur la voie de son éradication. Cela fait, moins de 5 p. cent des enfants au Canada vivront dans la pauvreté à la fin de la décennie et le Canada se retrouvera dans le peloton de tête des pays qui s'attaquent à la pauvreté. Et même pour ces enfants qui demeureront sous le seuil de pauvreté, leur sort sera meilleur parce que l'ampleur de leur pauvreté sera considérablement réduite.

Pour atteindre cet objectif, il faut mettre en place deux piliers fondamentaux. D'abord et avant tout, du côté fédéral, il y a la Prestation fiscale canadienne pour enfants, laquelle comprend le Supplément de la prestation nationale pour enfants pour les familles à faible et modeste revenu. Ce programme fédéral-provincial-territorial conjoint<sup>1</sup> est un crédit remboursable administré par le biais de la fiscalité; il représente pour le moment un maximum de 3 416 dollars par enfant. Selon des estimations conjointes fédérales-provinciales, la prestation pour enfants a permis à environ 59 000 familles (125 000 enfants) d'échapper à la pauvreté et a permis de réduire le fossé de la pauvreté de 18 p. cent pour les familles à très faible revenu.

Pour que le Canada parvienne à réduire de moitié, d'ici 2020, son taux de pauvreté, on doit renflouer la prestation pour enfants. Il faut que la pleine prestation atteigne 5 400 dollars (\$ 2009) si on souhaite réduire substantiellement la pauvreté au pays. Une simulation économique commandée par Campagne 2000 en 2007 afin d'examiner les répercussions potentielles d'une prestation pour enfants à 5 100 dollars indiquait une chute de 31 p. cent du taux de pauvreté infantile moyennant un investissement d'environ 5 milliards de dollars.

Le deuxième pilier fondamental est le salaire minimum, qui doit être haussé à 11 dollars l'heure (\$ 2009) pour permettre à un parent travaillant à temps plein toute l'année de se sortir de la pauvreté. Nous reconnaissons que le salaire minimum relève principalement des provinces, mais le gouvernement fédéral peut donner l'exemple dans les industries de sa compétence.

Nous ferions preuve de négligence si nous ne mentionnions pas aussi l'importance de doter le Canada d'un système de services éducatifs et de garde à l'enfance, ainsi que d'un programme de logement fédéral-provincial suffisamment ambitieux pour réduire substantiellement le nombre considérable de ménages canadiens ayant un besoin impérieux de logement. Ces deux programmes, chacun à leur manière, et comme le démontre l'expérience d'autres pays, sont absolument essentiels pour nous permettre d'atteindre et de dépasser la cible de 50 p. cent de réduction de la pauvreté d'ici 2020.

### **Investir dans ce qui nous tient à cœur**

Vous vous demandez peut-être si le gouvernement fédéral a les moyens de mettre en œuvre de telles mesures. Considérant les conséquences de ne pas le faire, la question est plutôt de savoir si le gouvernement a les moyens de s'en priver. Nous reconnaissons que les finances publiques en ont pris

pour leur rhume suivant cette profonde récession, mais il est important de noter que la dette du Canada par rapport à son PIB est seulement la moitié environ de la dette moyenne des autres pays du G8 par rapport à leur propre PIB. Une bonne partie du déficit actuel est le résultat de dépenses ponctuelles pour stimuler l'économie. Au cours de la prochaine décennie, le Canada ne fera pas face aux mêmes contraintes fiscales que de nombreux autres pays.

Loin de nous de laisser entendre qu'une stratégie de réduction de la pauvreté puisse se faire à bon compte. Le prix de l'augmentation de la prestation pour enfants à 5 400 dollars, quoiqu'élevé, demeure une aubaine exceptionnelle considérant les avantages pour les familles à faible et modeste revenu. Il reste qu'il faudra payer la note. Dans cette perspective, il faut rappeler aux élus et élues, et à la population canadienne que le Canada n'est pas un pays lourdement imposé. En fait, nous nous situons dans le dernier tiers à comparer à d'autres pays de l'OCDE. Et les données sont claires : au sein de l'OCDE, plus le taux d'imposition des pays est bas par rapport à leur PIB, plus leur taux de pauvreté est élevé. Depuis 1995, les recettes fiscales du Canada ont chuté de 36 à 33 p. cent de son PIB. C'est une perte de près de 50 milliards de dollars par année. Il faudra récupérer une partie de ces pertes fiscales si nous voulons nous doter du type de société souhaitée par les Canadiennes et les Canadiens. Les « impôts », comme l'a si bien dit l'ancien juge de la cour suprême des États-Unis Oliver Wendell Holmes, « sont le prix à payer pour une société civilisée ».

Cette lettre est longue et nous ne nous en excusons pas. L'enjeu est la santé, le bonheur et la prospérité actuels et futurs de notre ressource naturelle la plus précieuse : nos enfants. Montrons-nous généreux à leur endroit et nous en sortirons toutes et tous enrichis.

Veillez recevoir l'expression de nos sentiments respectueux,

Laurel Rothman  
Sid Frankel  
Simon Rosenblum

Pour le comité de direction de Campagne 2000

---

<sup>i</sup> Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la Prestation nationale pour enfants (PNE). Le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec, mais il a adopté une démarche comparable.